

Rabat le, 02-01-2026

NOTE D'INFORMATION

Dans le cadre du renforcement du système national de régulation pharmaceutique et en application du droit à l'information relatif au médicament, l'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé (AMMPS) met en partage, à titre de **version projet**, le **Répertoire Marocain des Médicaments Génériques**, en vue de recueillir toute observation ou remarque utile relative à son contenu ou à sa présentation, de la part des parties concernées.

Il est précisé que la rubrique relative aux **excipients à effet notoire** est actuellement en cours de finalisation. Elle sera intégrée dans une prochaine version du répertoire, qui fera l'objet d'une mise à disposition pour consultation.

Le présent répertoire recense exclusivement les médicaments génériques effectivement commercialisés sur le marché national. Il revêt un **caractère dynamique**, destiné à être régulièrement actualisé afin de tenir compte de toute nouvelle introduction ou suppression de médicaments génériques, conformément aux données validées par l'Agence.

La version projet du Répertoire Marocain des Médicaments Génériques sera publiée sur le **site officiel de l'AMMPS le lundi 12 janvier 2026**.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de transparence, de bonne gouvernance et de renforcement de l'information sanitaire, au service des professionnels de santé, des opérateurs du secteur pharmaceutique et du public.

